

DECISION DU PRESIDENT n° 2023-06  
Prise en vertu de la délégation du conseil communautaire

**Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le Président de la Communauté de Communes du Triangle Vert ;

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 2022-01 du 3 février 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué au Président et aux Vice-Présidents en cas d'empêchement du Président et pour la durée du mandat, la mission de procéder à l'ouverture de lignes de trésorerie et passer les actes nécessaires à leur gestion (Point 9) ;
- Vu le budget de l'EPCI ;

Considérant le besoin d'une ouverture de crédit pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie ;

**DECIDE :**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 300 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 300 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable à un tirage : €str + marge de 0.80 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle civile, à terme échu
- commission d'engagement : 600 euros
- commission de mouvement : Néant
- commission de non-utilisation : 0,00% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations.

SAULX, le 16 mars 2023,

Le Président,  
Benjamin GONZALES,

